

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 septembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018
(accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme bocager Breizh Bocage sur le bassin versant de la rivière du Steïr dans le
cadre de la politique de reconquête de la qualité des eaux**

**Approbation du plan de financement de travaux d'entretien et de création de
bocage dans le cadre du programme « Breizh Bocage ».**

Afin de préserver la qualité des eaux brutes alimentant la prise d'eau de Trohéir, Quimper Bretagne Occidentale est maître d'ouvrage pour mener des actions bocagères sur le territoire du bassin versant du Steïr (203 km²) dans le cadre du deuxième programme régional Breizh Bocage 2015-2020. Les territoires définis comme prioritaires sont ceux du nord du bassin versant sur les communes de Cast, Quéménéven et Briec. Cependant, de nouveaux projets ont émergés également sur Plogonnec, Guengat et Landrévarzec et une demande de dérogation pour travailler sur ces territoires a été formulée auprès des service de l'Etat en juillet 2018.

Les nouveaux travaux à réaliser au second semestre 2018 et au premier semestre 2019, sont les suivants :

Travaux	Linéaire (ml)	Coût unitaire (€ HT/ml)	Coût Total (€ HT)
Création de talus 2018	1469	5,05	7 418,45
Plantation des haies 2018	1469	2,65	3 892,85
Entretien 2019	8142	0,89	7 246,38
TOTAL			18 557,68

L'entretien des plantations porte sur les 1469 ml de travaux réalisés en 2018 ainsi que sur 6673 ml de travaux réalisés avant 2018.

Le plan de financement de l'ensemble du projet bocager est le suivant :

	Coût total (€ HT)	Quimper Bretagne Occidentale	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Départemental	FEADER	Bénéficiaire
		20 %	80 %				0 %
Création et entretien de talus	18 557,68 €	3 711,54 €	14 846,14 €				0 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à :

- 1 - approuver le projet de réalisation des 1469 ml de nouveaux travaux en 2018 et l'entretien de 8142 ml de plantations réalisées, ainsi que son plan de financement ;
- 2 - solliciter les subventions pour la réalisation des 1469 ml de travaux bocagers ;
- 3 - solliciter les subventions pour la réalisation de l'entretien des 8142 ml de plantations.